

Subvention de fonctionnement

Aide à la réalisation d'opérations de recherche programmées en archéologie

Délibération du 19 Mars 2024

Associations

Communautés de communes

Communes

Autres

OBJECTIF DE L'INTERVENTION

L'objectif de cette aide est de favoriser la recherche archéologique dans le Puy-de-Dôme dans une perspective de valorisation du patrimoine archéologique, dans le cadre de la politique départementale des sites archéologiques.

OBJET DE L'INTERVENTION

L'objet de cette intervention est d'aider à la réalisation d'opérations de recherche programmées en archéologie telles que :

- les opérations de recherche programmées (fouilles, recherches thématiques, prospections thématiques, programmes collectifs de recherche...) autorisées par l'État,
- les projets de préparation de publications scientifiques,
- les programmes de diffusion de connaissances scientifiques (colloques, conférences...),
- les projets d'inventaire (mobilier, fonds d'archives documentaires, fonds photographiques...).

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

L'aide s'adresse aux associations, communes ou groupements de communes, laboratoires publics de recherche, universités, fondations, établissements publics à caractères administratifs de recherche, organismes publics, présentant un projet porté par un responsable d'opération. Les subventions sont attribuées sous réserve de l'autorisation ou de l'accord de l'Etat pour les opérations nécessitant une décision de l'Etat d'une part, et du propriétaire du terrain, le cas échéant, d'autre part.

Les dépenses prises en compte sont des frais de fonctionnement : ingénierie, défraiements (déplacements, hébergement, repas), frais techniques (matériel, location, prestations terrassements), frais de communication, prestations externes (études complémentaires, prise de vue photographiques, drone...).

Principe de l'intervention :

Après étude du projet global, le Département est susceptible d'apporter une subvention pour une année pour l'opération. Le demandeur aura la possibilité de renouveler sa demande pour les autres années, s'il y a poursuite du programme.

Une attention particulière est accordée aux opérations de recherches programmées qui sont suivies d'un projet précis de valorisation pour transmettre au public le résultat des recherches. La valorisation peut prendre différentes formes, notamment des visites du chantier de fouilles, une publication grand public, une opération de médiation culturelle, une exposition, un aménagement de site...

Sur avis de la 2ème Commission du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et dans la limite des crédits disponibles, les demandes sont étudiées en cohérence avec la politique départementale de valorisation des sites archéologiques dont le volet "aide aux recherches" est développé pour répondre aux priorités suivantes :

1. les projets de fouilles ou recherches programmées qui sont adossées à des sites mis en valeur par le Département ;
2. les projets favorisant la formation des étudiants en archéologie et en particulier ceux de l'Université Clermont Auvergne ;
3. les projets de fouilles et recherches programmés qui nécessitent des moyens logistiques ou techniques importants ;
4. les projets de préparation de publication à vocation scientifique et les projets d'inventaire (fonds photographiques, mobiliers, archives...) permettant le partage et la transmission des connaissances en archéologie.

MONTANTS DE L'AIDE

A définir en fonction du projet, en cohérence avec la politique départementale de valorisation des sites archéologiques, sur avis de la 2ème Commission du Conseil départemental, et dans la limite des crédits disponibles.

MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

Modalités de l'aide :

Le dossier de demande de subvention peut être déposé de 2 manières :

- formulaire à télécharger et à renvoyer par courrier accompagné des pièces complémentaires ;
- ou à remplir en ligne, en joignant les pièces complémentaires.

Les dossiers doivent être adressés au Conseil départemental avant le 15 décembre de l'année précédant l'opération.

Composition du dossier :

Les objectifs du projet doivent être précisés, avec un descriptif précis de l'opération de recherche programmée sur l'année concernée, accompagné d'un descriptif de la valorisation envisagée autour de cette opération. La demande doit être faite par l'association, la commune, le groupement des communes ou la structure administrative référente du laboratoire ou de l'université qui porte le projet et devra comporter les éléments suivants :

- un courrier de demande adressé à M. le Président du Conseil départemental ;
- le formulaire de demande de subvention pour une opération de recherche programmée, dûment rempli indiquant : l'intitulé de l'opération, l'intitulé de l'opération, nom du responsable, les coordonnées du porteur administratif du projet, la nature de l'opération, la présentation détaillée de l'opération (objectifs, résultats des années précédentes, détails de l'opération, zones concernées, dates des interventions, méthodes utilisées, moyens envisagés techniques et humains, implication d'étudiants s'il y a lieu, actions de valorisation envisagée), la date de signature du contrat d'engagement républicain à respecter pour les associations (souscription obligatoire, informations sur ; <https://www.associations.gouv.fr/le-contrat-d-engagement-republicain-le-guide-pratique.html>) ;
- un budget prévisionnel de l'opération en dépenses et en recettes, à remplir dans le formulaire ;
- un bilan financier et moral de l'opération, de l'année précédente, s'il y a lieu, à remplir dans le formulaire ;
- un document autorisant le représentant de l'organisme à solliciter une subvention (délibération, statut ou procès-verbal d'assemblée générale...) ;
- un R.I.B avec mention des références IBAN ;
- les documents d'identification du demandeur, notamment le numéro de SIRET (statuts, copie de la déclaration en Préfecture pour une association,...). Pour les associations : copie de la publication au Journal Officiel, des statuts, composition du bureau. En cas de modification des statuts ou de renouvellement du bureau depuis la dernière demande, joindre copie des modifications ;
- les comptes financiers de l'exercice précédent de la structure/entité gestionnaire qui porte le projet (dernier compte de résultat détaillé et bilan certifié par un expert-comptable ou délibéré en Assemblée générale) ;
- la copie de l'autorisation de l'Etat à transmettre impérativement par le demandeur, dès que cette autorisation est accordée ;

Pour les demandeurs qui ont bénéficié d'une subvention l'année précédente :

- le bilan moral et financier de l'opération réalisée de l'année précédente, signé de la personne habilitée à engager l'organisme, à remplir dans le formulaire ;
- une fiche synthétique résumant les connaissances acquises lors des années précédentes et le rapport d'opération de l'année précédente.

Engagements et contrepartie :

Le bénéficiaire s'engage à rendre compte régulièrement au Département du bon déroulement du projet en fournissant une synthèse provisoire des résultats de la recherche et à transmettre la copie du rapport final d'opération transmis à l'Etat. Le bénéficiaire s'engage à faire part du soutien du Département sur tous les supports de communication, information ou médiation liés au projet, selon les modalités indiquées dans la convention de subventionnement.

Les dispositions de cette fiche recueil du guide des aides sont rédigées en conformité avec le règlement budgétaire comptable et financier du Département du Puy-de-Dôme adopté par le Conseil départemental par délibération en mars 2023.

CONTACT

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire
Direction des Grands Sites Patrimoniaux
Service Sites Archéologiques
Tel. : 04 73 42 24 01
Email : valerie.safi@puy-de-dome.fr

Annexe 1 -

Formulaire de demande pour une aide à la réalisation d'opérations de recherche programmées en archéologie

Formulaire à compléter et à retourner au Conseil départemental du Puy-de-Dôme

<https://siteftp.puy-de-dome.fr/FTP/getFile?id=7rtrhpb40evtq1fgbt97r0r9m5>

Annexe 2 - Modèle CER Contrat d'Engagement Républicain

Modèle CER Contrat d'engagement républicain à télécharger

<https://siteftp.puy-de-dome.fr/FTP/getFile?id=u10gpr8hsrrmnuolk42u965qa>